

AR Prefecture

006-210601316-20220408-D2022_13-DE
Reçu le 15/04/2022
Publié le 15/04/2022

République Française

Département des Alpes Maritimes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de SALLAGRIFFON

Nombre de conseillers en exercice : 7
présents : 7
dont représentés : 2
votants : 7

Séance du 08 avril 2022

Date convocation :
01^{er} /04/2021

L'an deux mille vingt-deux, et le 08 avril à 17h000, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Jacques BAYONNE, Le Maire.

Date d'affichage :
01^{er} /04/2021

Présents : Jean-Jacques BAYONNE, Florence BONNARD, Noël FERRARO, Sébastien JUBEAUX, Jean-Pierre POU

Excusé(s) : Ivan CONSTANT a donné procuration à Florence BONNARD
Raphaël PETITHOMME a donné procuration à Noël FERRARO

Florence BONNARD a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2022-13

Objet :

Motion contre la fusion du département des Alpes-Maritimes et de la métropole Nice Côte d'Azur

Représentatif à la fois d'un territoire de vie auquel les citoyens s'identifient et d'une institution qui assume depuis plus de 160 ans un rôle essentiel pour renforcer la cohésion territoriale et la redistribution équilibrée des richesses, le Département des Alpes-Maritimes est un repère majeur pour les Maralpins. Un échelon affectif qui signe une identité, une proximité, une efficacité. Un échelon d'énergie enracinée qui trouve une traduction immédiate et directe dans la protection des populations à chaque étape de la vie.

Le département des Alpes-Maritimes assure une action sociale équitable au profit des citoyens les plus fragiles, avec un engagement à la taille humaine en faveur des enfants et des familles, de l'autonomie, de la promotion des politiques en matière de handicap, de la prise en charge des aînés, de l'offre de soins de proximité et d'insertion.

Le Département des Alpes-Maritimes assume son rôle d'aménageur du territoire, de garant de l'équilibre et de la solidarité territoriale en construisant de grandes infrastructures, qui maille l'ensemble du territoire départemental : routes, collèges, pôles de sécurité publique (SDIS, forces de sécurité intérieure)

Le Département des Alpes-Maritimes soutien de l'attractivité des territoires en investissant dans le réseau numérique de très haut débit, le soutien au projet touristique, la protection de l'environnement, la valorisation du patrimoine culturel, la promotion du sport, des loisirs, de la culture.

Nous ne souhaitons pas la remise en cause de l'histoire de nos territoires au profit d'une approche administrative qui, sous couvert de modernité, voudrait dissoudre une organisation territoriale efficace, pertinente et proche des citoyens. La France est un pays qui a su faire émerger des territoires métropolitains sans délaisser les territoires péri-urbain et ruraux notamment grâce à l'action conjuguée des départements et des communes.

AR Prefecture

006-210601316-20220408-D2022_13-DE
Reçu le 15/04/2022
Publié le 15/04/2022

Nous rappelons par ailleurs que les communes, échelon de base de notre démocratie locale, soutenues par les intercommunalités et par le département, peuvent revendiquer une légitimité fondée sur plusieurs centaines d'années d'existence, une forte capacité d'adaptation aux évolutions réglementaires et une réelle aptitude à répondre aux besoins diversifiés de leurs habitants.

Nous sommes profondément attachés à une organisation territoriale d'adhésion construite de manière consensuelle avec des outils institutionnel librement choisis, fruits d'une véritable concertation au service des communes et de leurs habitants.

En 2018, les vellétés gouvernementales visant à transposer le modèle du Nouveau Rhône sur les départements des Alpes-Maritimes, de la Gironde, de la Haute-Garonne, de la Loire-Atlantique et du Nord avait déjà toutes été rejetées localement, obligeant le Gouvernement à faire une volte-face sur le sujet en plein mouvement de contestation des gilets jaunes, traduisant pour une partie de la population un sentiment d'abandon géographique et social et plaidant pour plus de proximité et d'équité, ADN des départements.

Force est donc de constater, qu'aujourd'hui, cette proposition remise sur le tapis par le candidat président, met à nouveau les élus locaux devant une idée accomplie, sans concertation ni dialogue et loin des aspirations des citoyens et marquant une profonde méconnaissance de la France des territoires.

Si nous appelons pour une France avec plus de décentralisation, celle-ci ne doit surtout pas détricoter la cohésion sociale, chemin dangereux pour la démocratie, l'autonomie des communes et la liberté d'opinion.

Nous, élus des Alpes-Maritimes, refusons ainsi ce projet arbitraire et déconnecté des préoccupations des habitants de notre territoire et affirmons notre volonté que le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes continue à jouer pleinement son rôle dans ses limites administratives et prérogatives actuelles.

Nous, élus des Alpes-Maritimes, approuvons la présente motion contre la fusion du Département des Alpes-Maritimes et de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Votes pour : 7
Votes contre : 0
Abstention : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits

Le Maire
Jean Jacques BAYONNE

